

**CONSEIL DE L'ENTENTE**

**GRUPE DE LA BANQUE  
AFRICAINNE DE DEVELOPPEMENT**



**CENTRE REGIONAL DE FORMATION  
POUR ENTRETIEN ROUTIER  
(CERFER)**



---

## **AVIS A MANIFESTATION D'INTERET**

**(SERVICES DE CONSULTANT)**

**PROJET D'APPUI A L'INTEGRATION DE LA FORMATION DANS LES METIERS DE  
LA ROUTE, DU CHEMIN DE FER ET DES MINES DANS LES PAYS MEMBRES  
DU CONSEIL DE L'ENTENTE (PAIF)**

Secteur : Infrastructures

Référence de l'accord de financement : P-Z1-I00-011/ N° du don FAD : 2100155037866

N° de référence : AMI N°005/2020/CE/CEFER/DG/PAIF

N° du Projet : P-Z1-I00-011

1. Le Conseil de l'Entente a obtenu du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) un Don FAD pour couvrir les coûts du Projet d'Appui à l'Intégration de la Formation dans les métiers de la route, du chemin de fer et des mines dans les pays membres du Conseil de l'Entente (PAIF), et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce Don pour financer le contrat des services d'un cabinet chargé du : « **CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE CONSTRUCTION DES BATIMENTS DU CERFER** ».
2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent :
  - L'assistance au maître d'ouvrage et aux architectes pour l'exécution des travaux ;
  - La surveillance et le contrôle technique de l'exécution des travaux par les entreprises ;
  - Les pré-réceptions et les réceptions techniques des matériaux, des équipements et des ouvrages exécutés ;
  - La participation aux réunions périodiques de chantier, et l'avis technique au maître d'ouvrage ou aux architectes chaque fois que de besoin ;
  - L'élaboration des attachements de travaux et la vérification des projets de décompte présentés par l'entreprise à soumettre à la signature du Maître d'Ouvrage ;
  - L'assistance au maître d'ouvrage et à l'architecte pour: (i) la réception provisoire et la réception définitive des ouvrages réalisés ; (ii) la vérification de la conformité des

plans de recollement produits par les entreprises de travaux ; et (iii) la vérification des conditions d'établissement et de mise en œuvre de la garantie décennale.

3. La consistance des travaux est la suivante :

❖ Réhabilitation et extension :

Direction Générale - Direction de la formation - Laboratoire Génie Civil - Salle de dessin Salle des archives - Ateliers machines-outils - Ateliers moteurs - Centre d'hébergement.

❖ Construction :

Salle des professeurs - Salle informatique - Laboratoire électro technique - Nouvelle Salle de dessin - Salles de cours - Laboratoire Génie Civil – Bibliothèque - Ateliers soudure - Atelier machines - Atelier Génie Civil - Centre médical équipé - Cantine équipée - Direction Technique

4. La durée totale des prestations du cabinet est estimée à 18 mois.

5. Le Centre Régional de Formation pour Entretien Routier (CERFER), à travers l'Unité de Gestion du Projet d'Appui à l'Intégration de la Formation invite les bureaux de consultants à présenter leurs candidatures en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les bureaux de consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables). Les bureaux de consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

6. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au «**Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque africaine de développement**» édition d'octobre 2015, qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

7. Les Bureaux de consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : 08h00 à 15h00 T.U.

8. Une liste restreinte de 6 Cabinets/Firmes sera établie à l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt et la consultation se fera conformément aux règles et procédures de la Banque Africaine de Développement pour l'utilisation de consultants. Il est à noter que l'intérêt

manifesté par un Cabinet/Firme n'implique aucune obligation de la part du Donataire de le retenir sur la liste restreinte.

9. Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **10 mars 2020** et porter expressément la mention « **MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LES PRESTATIONS DE CONTRÔLE DES TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE CONSTRUCTION DES BATIMENTS DU CERFER** »

A l'attention de :

**Dr. Ouro-Djobo E. SAMAH, Coordonnateur du projet PAIF**

**Direction Générale du Centre Régional de Formation pour Entretien Routier (CERFER)**

Boulevard de la Paix, route de l'aéroport, à côté de AMINA Mèche  
B.P. 1369 Lomé - Togo, tél : +228 70 45 71 24, e-mail: [cerferpaif7@gamil.com](mailto:cerferpaif7@gamil.com)